

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois [suite]

Autor(en): **Dubois, Fréd.-Th.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für
Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **44 (1930)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries conçédées à des Vaudois

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(Suite)

Fischer, 1680. Léopold II, empereur, accorde le titre héréditaire de chevalier de l'Empire, avec augmentation d'armoiries, à Béat Fischer, le 8 mai 1680.

Béat Fischer, de Berne (1641—1698), bailli de Wangen, sénateur, fut le fondateur des postes bernoises dont il fut aussi l'intendant général. Par le diplôme mentionné ci-dessus ses armoiries furent augmentées comme suit: *écartelé au 1 et 4 les armoiries primitives de gueules au poisson d'argent soutenu d'une fasce onnée du même et surmonté d'une étoile d'or, au 2 et 3: d'azur au cor postal d'or*. Il fut autorisé aussi à porter le nom de Fischer de Wyler ou d'une autre propriété de la famille. Béat Fischer fit peu après l'acquisition du château de Reichenbach et porta dès lors le nom de Fischer de Reichenbach¹⁾.

Nous signalons ce diplôme ici parce que le petit-fils de Béat, soit Rodolphe-Frédéric Fischer, né en 1704, fut bailli d'Aubonne de 1739 à 1745 et qu'il fut admis à la bourgeoisie de Pizy en 1744 et à celle d'Aubonne en 1745. Il possédait des propriétés à Bougy et des terres à Pizy. Il mourut en 1781.

du Quesne, 1682. Louis XIV, roi de France, accorde le titre de marquis à Abraham du Quesne en février 1682.

Nous citons cette concession de titre ici parce que le fils du célèbre amiral du Quesne, Henri, s'était fixé dans le Pays de Vaud où il a possédé une seigneurie.

Pour récompenser du Quesne, lieutenant général des armées navales de France, seigneur de Valgrand, Monrose, Quéricard et d'Indrette, le roi Louis XIV érigea en marquisat la terre du Bouchet près d'Estampe en lui imposant le nom de marquisat du Quesne, par lettres patentes de février 1682.

Les armes de l'amiral du Quesne portaient: *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules*. Ce sont les armoiries d'une ancienne famille noble du Quesne, de Pontaudemer. Si l'illustre marin a cru pouvoir s'attribuer les armes de cette famille, c'est sans doute parce que les généalogistes de l'époque ont affecté de croire à une communauté d'origine.²⁾

Henri marquis du Quesne, baron de Valgrand, capitaine de vaisseau au service du roi de France, dut quitter son pays lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Il se réfugia au Pays de Vaud et fit, en 1685, l'acquisition de la baronnie d'Aubonne. Henri du Quesne fit élever dans le chœur de l'église de cette ville un monument recouvrant une niche dans laquelle il avait déposé le cœur de son père. Ce monument en marbre noir est surmonté des armes de l'amiral placées dans un cartouche au-dessus duquel se trouve une couronne à trois fleurons et deux groupes de trois perles; elle est surmontée d'un casque entouré de plumes. L'écu est posé sur deux ancres posés en sautoir, l'emblème caractéristique des Amiraux de France. Le tout se détache sur les attributs de la marine de guerre: canons, drapeaux, vergues, haches d'abordage, etc.

¹⁾ Voir W. F. von Müllinen, *Standeserhöhungen und Wappenverbesserungen Bernischer Geschlechter*, dans *Archives héraldiques suisses* 1891, p. 00.

²⁾ Nous devons ces indications à l'obligeance de M. Trudon des Ormes, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à Paris.

Ce fut Henri du Quesne qui élaborait les plans du port de Morges en 1690. Après avoir possédé la baronnie d'Aubonne pendant seize ans, il fut découragé par les longs procès qu'il eut à soutenir contre la ville d'Aubonne, et il la vendit à LL. EE. de Berne en 1701. Il se retira à Genève, dont il acquit la bourgeoisie et il mourut en 1722, ne laissant que deux fils qui ne firent pas souche¹⁾.

Alt, 1687. Léopold I^{er}, empereur, accorde des lettres de noblesse, avec confirmation d'armoiries, à Jean-Jacques et à Tobie-Protais Alt, frères, le 3 avril 1687.

Nous signalons ces lettres ici parce que Joseph-Protais Alt, fils de Jean-Jacques, a possédé une seigneurie vaudoise. Il avait acheté, en 1718, des héritiers du con-



Fig. 281. Armoiries de l'amiral du Quesne. Partie supérieure du monument placé devant la niche contenant le cœur de l'amiral, à l'église d'Aubonne.

seiller Charles-Nicolas Amman, la seigneurie de St-Barthélemy. Elisabeth, fille de Jean-Protais Alt, épousa Louis-Augustin d'Affry, auquel elle apporta cette seigneurie.

Les armoiries confirmées par ce diplôme de 1687 étaient: écartelé au 1 et 4 de gueules à la roue à six rais d'or, au 2 et 3 d'or au lévrier rampant de sable, colleté d'argent. Ce diplôme a été étudié par M. Alf. d'Amman²⁾.

XVIII^e siècle.

Bondeli, 1703. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, accorde le titre de baron aux frères Siméon, Gabriel, Emmanuel et Jean-Erhard Bondeli, avec augmentation d'armoiries, le 17 avril 1703.

¹⁾ Voir la généalogie de cette branche de la famille du Quesne dans le *Recueil généalogique suisse*, publié par A. Choisy et L. Dufour-Vernes. Tome I, page 231, Genève, 1902.

²⁾ Voir: Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises, dans *Archives héraldiques suisses*, 1921, page 68.

Nous signalons cette concession de titre ici parce que l'un des frères Bondeli, Emmanuel, qui fut le premier bailli d'Aubonne (1701—1707), possédait une seigneurie vaudoise. Il fit, en 1708, l'acquisition de la baronnie du Châtelard, celle-ci resta dans sa famille jusqu'à la Révolution vaudoise en 1798, tandis que le château ne fut vendu qu'en 1805.

Par le diplôme de 1703¹⁾ les armes Bondeli furent augmentées comme suit: *écartelé au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, une couronne du premier passée sur le cou, au 2 et 3 d'azur à la croix ancrée d'or*. Les armes primitives restèrent cependant seules en usage dans la famille, soit: *coupé d'argent à la croix ancrée d'azur, et d'azur à la croix ancrée d'argent*²⁾.

d'Alt, 1704. Léopold I^{er}, empereur, accorde le titre de baron d'Empire sous le titre de baron d'Alt à Jean-Jacques-Joseph d'Alt de Tiefenthal et il confirme et augmente ses armoiries le 21 mai 1704.

Nous signalons ce diplôme ici pour les mêmes motifs que celui de 1687 (voir page 212), soit parce que le fils de Jean-Jacques d'Alt de Tiefenthal³⁾: Joseph-Protais, posséda la seigneurie vaudoise de St-Barthélemy. Les armoiries confirmées et augmentées sont les mêmes que celles que nous avons décrites plus haut (voir page 000), plus un écusson sur le tout: *parti de gueules à la fasce d'argent et d'or à une aigle de sable*. Ce diplôme a été étudié par M. Alfred d'Amman⁴⁾.

Sinner, 1706. Joseph I^{er}, empereur, accorde le titre de baron à Jean-Rodolphe Sinner, et augmente ses armoiries le 12 mars 1706.

Nous signalons ici le diplôme accordé à Jean-Rodolphe Sinner (1632—1708), Avoyer de la Ville et République de Berne, parce que son fils Abraham (1672—1751) fut possesseur d'une seigneurie vaudoise, soit de la baronnie de Grandcour, qu'il avait achetée en 1736. Son fils Frédéric, qui fut aussi Avoyer, revendit cette seigneurie en 1755.

Les armoiries de cette famille qui portait *de gueules à la main d'argent posée en pal* furent augmentées et furent dès lors: *écartelé au 1 et 4 les anciennes armes, au 2 et 3 d'argent à la croix de gueules*⁵⁾.

Osterwald, 1709. Frédéric I^{er}, roi de Prusse et prince de Neuchâtel, accorde des lettres de noblesse à David Osterwald et à ses quatre neveux: Jean-Pierre, Louis, David et Guillaume-Henri Osterwald, le 16 novembre 1709.

Nous signalons ce diplôme ici parce que David Osterwald possédait des terres dans le Pays de Vaud. Il était seigneur de Bioley-Magnoux, Gossens et Oppens. Il tenait ces seigneuries de son père: Jean Osterwald, qui les avait héritées en 1676 de son oncle Jacques Clerc dit Guy.

Bioley-Magnoux passa de David à son fils Jean, puis à son petit-fils David qui la vendit en 1770 à Pierre et Benjamin Comte de Moudon. Georges-Alexandre Osterwald, né en 1771, fils de David, fut le dernier représentant de cette branche de la famille⁶⁾.
(à suivre)

¹⁾ Neues Preussisches Adels-Lexikon, von L. von Zedlitz-Neukirch. I. Bd., Seite 277, Leipzig 1936.

²⁾ Voir W. F. von Müllinen, *Standeserhöhungen und Wappenverbesserungen Bernischer Geschlechter*, dans *Archives héraldiques suisses* 1896, p. 66.

³⁾ Tiefenthal est la traduction de Prévondavaux, petite seigneurie dans l'enclave fribourgeoise de Surpierre.

⁴⁾ Voir *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1922, p. 26.

⁵⁾ Voir W. F. von Müllinen, *Standeserhöhungen und Wappenverbesserungen Bernischer Geschlechter*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1896, p. 66.

⁶⁾ Voir Jean de Pury, *Nobiliaire du pays de Neuchâtel*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1899, p. 23.